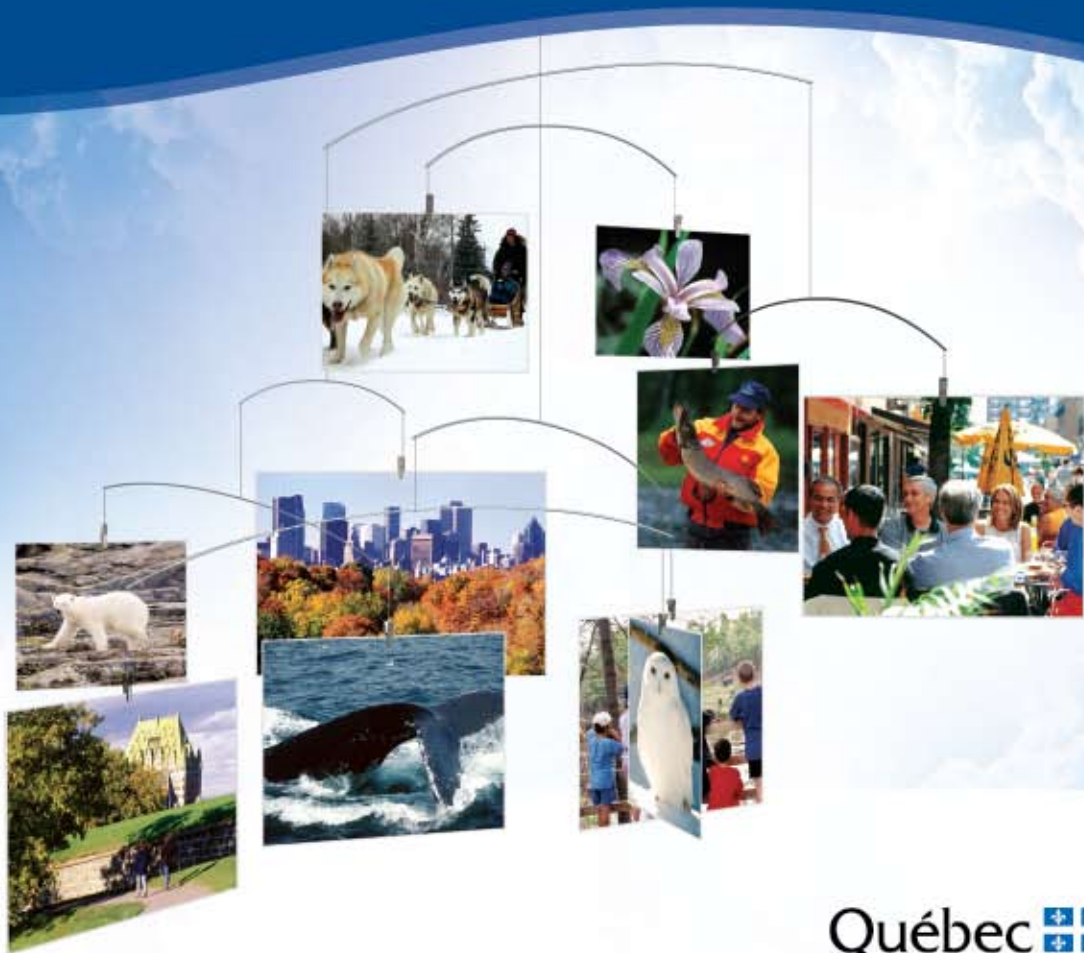


PLAN D'ACTION de développement durable 2009-2013

Ministère du Tourisme



Un engagement
pour un développement
durable du tourisme

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre	5
------------------------	---

Développement durable et développement durable du tourisme	6
--	---

Plan d'action du ministère du Tourisme	8
▪ Informer, sensibiliser, éduquer, innover	8
▪ Produire et consommer de façon responsable	11
▪ Répondre aux changements démographiques	14
▪ Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	16

ANNEXE	
▪ Objectifs étrangers à la mission, aux mandats et aux compétences du MTO	18
▪ Objectifs pris en compte indirectement par les objectifs du Plan d'action	19
▪ Contribution indirecte du Plan d'action à certains objectifs stratégiques	19

Tableau synoptique	
▪ Actions du plan d'action de développement durable du ministère du Tourisme	20-21

MESSAGE DE LA MINISTRE



Le **Plan d'action de développement durable 2009-2013** constitue un nouveau pas, pour le ministère du Tourisme, dans l'adaptation de ses activités à la démarche de développement durable du gouvernement du Québec.

Inscrit dans le cadre de la Loi sur le développement durable et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui en découle, ce premier plan vise à exprimer une vision renouvelée

à la fois du rôle du Ministère mais aussi de l'activité touristique dans son ensemble.

Le Ministère a pour mission de favoriser, en concertation et en partenariat avec les intervenants publics et privés, l'essor de l'industrie touristique dans une perspective de prospérité économique et de développement durable.

Sous cet angle, ce plan doit contribuer à faire du Québec une destination reconnue « engagée et respectueuse d'un développement durable » au plan international.

L'appropriation de la démarche de développement durable constituera, dans les années à venir, le premier défi du ministère du Tourisme. Associer et accompagner le plus grand nombre d'acteurs de l'industrie à la démarche gouvernementale sera notre second défi.

Cette transition s'appuiera toutefois sur une base solide. En effet, la notion de développement durable du tourisme est déjà présente dans les activités du Ministère, notamment dans la Politique touristique du Québec, la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent ainsi que dans les échanges avec les partenaires. Ce qui a d'ailleurs donné lieu au Symposium international sur le développement durable du tourisme en mars 2009. La Stratégie gouvernementale de développement durable insuffle aujourd'hui un nouvel élan qui permettra au Ministère de poursuivre sur cette lancée.

Ce premier plan cherche plus spécifiquement à promouvoir la perspective d'un développement durable du tourisme et l'accompagnement des employés et des partenaires dans l'assimilation des réflexes qu'ils doivent désormais posséder en matière de gestion.

C'est donc avec grand enthousiasme que s'amorce aujourd'hui la mise en œuvre de ce premier plan d'action de développement durable.

Puissions-nous, tous ensemble, passer de la parole aux actes!

Nicole Ménard

Ministre du Tourisme

Mars 2009

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

Une démarche...

Le **Plan d'action de développement durable 2009-2013 du ministère du Tourisme** découle d'une obligation (article 15) de la Loi sur le développement durable (L.R.Q. c D-8.1.1) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en 2006. Il s'appuie sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Cette Stratégie constitue le point de référence de la conception des plans d'action des ministères. Dans le cadre de cette stratégie de première génération, le gouvernement a déterminé que trois des neuf orientations seraient prioritaires :

- **Orientation 1** : *Informar, sensibiliser, éduquer, innover* ;
- **Orientation 3** : *Produire et consommer de façon responsable* ;
- **Orientation 6** : *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée*.

Le **Plan d'action de développement durable du ministère du Tourisme** a pour but de prendre en compte les principes de développement durable et de décliner les orientations gouvernementales et les objectifs de la Stratégie gouvernementale en actions et en gestes. Ses résultats feront l'objet d'une reddition de comptes annuelle dans le rapport annuel de gestion.

...et un point de convergence

L'envergure du concept de développement durable pose un défi au Ministère, soit celui d'assurer l'arrimage des définitions universellement reconnues à sa gestion ainsi qu'aux réalités de l'activité touristique.

Quelques définitions

Le **développement durable** est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme considérant le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. (art. 2 de la Loi sur le développement durable)

Le **développement durable du tourisme** est «un tourisme qui : exploite de façon optimum les ressources de l'environnement ; respecte l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil ; offre à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques ». (Comité du développement durable du tourisme, Organisation mondiale du tourisme, août 2004)

Une vision

La **Politique touristique du Québec** a pour vision : «Que le tourisme devienne, durant toute l'année, une source de richesses économique, sociale et culturelle pour toutes les régions du Québec, et ce, dans le respect des principes du développement durable». (*Vers un tourisme durable, Politique touristique du Québec*, Ministère du Tourisme, 2005 : 11)

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DU TOURISME

→ INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCUER, INNOVER¹

Cette première orientation découle de l'enjeu gouvernemental qu'est le développement de la connaissance ainsi que de la décision de l'Organisation des Nations-Unies de désigner la période 2005-2014 comme « Décennie pour l'éducation en vue du développement durable ». Alors que les problématiques du développement durable exigent une analyse sous un angle différent, l'acquisition de savoir et le soutien de l'innovation dans les pratiques, les produits et services deviennent incontournables. Aussi le Plan d'action comporte-t-il un objectif propre à son implantation, soit « amener le personnel à appliquer le développement durable dans ses activités » ainsi qu'un objectif axé sur la connaissance, « développer l'expertise ministérielle en matière de développement durable », qui doit, en outre, se refléter dans la notion de développement durable du tourisme à laquelle a fait référence le Symposium international sur le développement durable du tourisme de mars 2009.

¹ Orientation 1 de la Stratégie gouvernementale qui a été jugée prioritaire par le gouvernement



Objectif stratégique gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre¹

OBJECTIF 1 DU MINISTÈRE DU TOURISME

Amener le personnel à appliquer la démarche de développement durable dans ses activités

ACTION	Mettre en œuvre des activités de promotion contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique ¹
DESCRIPTION	Il s'agit de répondre à l'enjeu gouvernemental du développement de la connaissance en créant des mécanismes récurrents de sensibilisation et de formation au sein du Ministère. Cette mise en œuvre s'effectue aussi dans un contexte de nombreux départs à la retraite
INDICATEURS	Taux d'employés rejoints ² Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières ²
CIBLES	80 % du personnel aura été sensibilisé d'ici 2011 ² 50 % du personnel aura acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières d'ici 2013 ²
GESTE	Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de communication dont notamment un bulletin d'information et des sessions de formation sur le développement durable et le développement durable du tourisme

¹ Objectif 1 de la Stratégie gouvernementale retenu par le ministère du Tourisme

¹ Libellés gouvernementaux recommandés pour les fins de la reddition de comptes gouvernementale.

² Indicateurs et cibles déterminés par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif stratégique gouvernemental

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec¹

OBJECTIF 2 DU MINISTÈRE DU TOURISME

Développer l'expertise ministérielle en développement durable du tourisme

ACTION	Mettre en œuvre des activités de veille permettant de dresser des bilans de connaissance et de concevoir des mesures d'accompagnement conseil
DESCRIPTION	La position stratégique du Ministère dans le contexte de l'industrie mondiale du tourisme lui impose de développer une expertise sur les meilleures pratiques en vue d'accompagner l'industrie québécoise
INDICATEUR	Nombre d'activités réalisées
CIBLE	Avoir acquis une expertise permettant l'accompagnement
GESTES	Assurer, en partenariat, la veille sur l'état de la recherche en tourisme durable Identifier les pratiques les plus porteuses (mesures d'accompagnement) pour l'industrie québécoise à partir de bilans de connaissances Évaluer l'impact du Symposium sur la progression du développement durable

¹ Objectif 3 de la Stratégie gouvernementale retenu par le ministère du Tourisme



→ PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE¹

Cette orientation est associée à l'enjeu gouvernemental de la promotion de l'action responsable. Le gouvernement a voulu ici que soient intégrés les critères de responsabilité environnementale et sociale dans ses processus d'achat, d'attribution de contrats, d'aide financière, et de consommation. Cette préoccupation est nommée « écoresponsabilité » dans la Stratégie gouvernementale. À cet égard, le Plan d'action a prévu deux objectifs. Le premier porte sur le soutien de la mise en place de pratiques écoresponsables au sein du ministère du Tourisme dont l'adoption d'un cadre de gestion environnementale. Le second objectif touche le financement conditionnel à la prise en compte, par les candidats au financement, des principes de développement durable. Il s'exprime aussi par la participation du Ministère au Groupe de travail sur le financement responsable et le développement d'une démarche d'analyse et de soutien.

¹ Orientation 3 de la Stratégie gouvernementale qui a été jugée prioritaire par le gouvernement

Objectif stratégique gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et organismes gouvernementaux^{II}

OBJECTIF 3 DU MINISTÈRE DU TOURISME

Soutenir la mise en place de pratiques écoresponsables au sein du Ministère

ACTION	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable ¹
DESCRIPTION	Cette action se concrétisera dans le cadre de gestion environnementale et la poursuite des initiatives déjà entreprises dans la récupération multimatériaux, la réduction à la source et l'introduction des mesures compensatoires
INDICATEURS	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale Nombre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale Nombre de pratiques d'acquisition écoresponsable
CIBLES	Avoir adopté un cadre de gestion environnemental en 2011 ² Ensemble des mesures adoptées d'ici 2013 devant contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale Ensemble des pratiques d'acquisition écoresponsable adoptées d'ici 2013
GESTE	Adoption d'un cadre de gestion environnementale

^{II} Objectif 6 de la Stratégie gouvernementale retenu par le ministère du Tourisme

¹ La Politique est prévue dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

² La cible fixée dans la Stratégie gouvernementale est 50 % des ministères et organismes publics.

Objectif stratégique gouvernemental

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes publics d'aide et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières¹

OBJECTIF 4 DU MINISTÈRE DU TOURISME

Rendre conditionnel le financement des projets relatifs au tourisme à la prise en compte des principes de développement durable

ACTION	Mettre en œuvre des pratiques et des activités du Guide gouvernemental sur le financement responsable ¹
DESCRIPTION	Les attentes du Ministère, en matière de prise en compte des principes de développement durable, porteront sur l'analyse des projets soumis dans le cadre de ses programmes ainsi que sur la valorisation sous l'angle du développement durable des produits et expériences touristiques
INDICATEUR	Degré d'avancement
CIBLE	À déterminer consécutivement à la parution du guide gouvernemental
GESTES	Participer aux activités du Groupe de travail sur le financement responsable Développer une démarche ministérielle d'analyse et de soutien (guide) sous l'angle de la démarche de développement durable

¹ Objectif 9 de la Stratégie gouvernementale retenu par le ministère du Tourisme

¹ Le Guide sera disponible à l'été 2009

→ RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES¹

Cette orientation consiste à répondre aux changements démographiques tout en considérant que favoriser une économie forte exige de mettre en place les conditions essentielles pour faciliter la vie familiale, personnelle et professionnelle, le renouvellement du capital humain et le développement de l'emploi. Deux objectifs similaires ont été inscrits dans le Plan d'action. D'une part, il convient de développer et d'assurer la pérennité du capital humain au sein du Ministère dont l'expérience et le savoir-faire. D'autre part, l'industrie touristique étant confrontée au problème du renouvellement tout comme le secteur agricole, il était primordial d'avoir un objectif de développement et de pérennisation du capital humain dans l'industrie touristique. La création d'une table de concertation sur les ressources humaines en tourisme constitue la voie privilégiée par le Ministère dont l'activité repose sur les partenariats.

Objectif stratégique gouvernemental

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle¹¹

OBJECTIF 5 DU MINISTÈRE DU TOURISME

Développer le capital humain et assurer la pérennité de ce capital au sein du Ministère

ACTION	Développer une approche de gestion durable des ressources humaines au sein du Ministère
DESCRIPTION	Les ressources humaines sont examinées sous l'angle du capital humain et social dans la mesure où il s'agit de s'assurer de la pérennité des compétences, du savoir et des réseaux qui les sous-tendent afin d'assurer la relève au sein du Ministère et la qualité des emplois.
INDICATEURS	Degré d'avancement des travaux Nombre d'activités réalisées
CIBLE	2012
GESTE	Adapter la démarche de développement durable aux pratiques de gestion des ressources humaines en privilégiant le développement des capacités d'innovation et d'engagement des personnes

¹ Orientation 5 de la Stratégie gouvernementale retenue par le ministère du Tourisme

¹¹ Objectif 14 de la Stratégie gouvernementale retenu par le ministère du Tourisme

Objectif stratégique gouvernemental

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables¹

OBJECTIF 6 DU MINISTÈRE DU TOURISME

Favoriser le développement du capital humain et assurer la pérennité de ce capital dans l'industrie

ACTION	Développer une approche de gestion durable des ressources humaines en partenariat avec les intervenants du milieu
DESCRIPTION	Composante sociale dans l'équation du développement durable, la préoccupation repose ici sur le roulement et la rareté des ressources humaines au sein de l'industrie touristique
INDICATEURS	Degré d'avancement des travaux Nombre d'activités réalisées
CIBLE	2013
GESTE	Création de la Table de concertation sur les ressources humaines en tourisme ayant pour mandat de trouver des solutions concertées visant à attirer, recruter, développer et fidéliser des ressources humaines de qualité dans l'industrie

¹ Objectif 16 de la Stratégie gouvernementale retenu par le ministère du Tourisme

→ AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE¹

Axée sur l'aménagement et le développement du territoire de façon durable et intégrée, cette orientation signifie que le gouvernement entend favoriser l'occupation et le développement en tenant compte des aspirations des collectivités, des particularités régionales, des caractéristiques culturelles, de la protection des paysages et des milieux naturels de même que des occasions d'investissements dans des projets mobilisateurs et créateurs de richesse. Telle qu'énoncée, la définition de cette orientation indique le lien à faire avec le développement durable du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme qui a été reprise dans les premières pages du Plan d'action. L'orientation gouvernementale comporte la mise en place d'un plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des acteurs publics et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial. Le Ministère participe, à ce titre, aux travaux des tables interministérielles attachées d'une part aux organismes municipaux et, d'autre part, aux entreprises privées. C'est pourquoi l'objectif d'accompagnement doit se concrétiser par le développement d'outils d'information et de sensibilisation qui évolueront à la lumière des travaux des tables d'accompagnement conseil.

¹ Orientation 6 de la Stratégie gouvernementale jugée prioritaire par le gouvernement



Objectif stratégique gouvernemental

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locauxⁱⁱ

OBJECTIF 7 DU MINISTÈRE DU TOURISME

Développer la perspective du développement durable dans l'accompagnement des entreprises et des organismes municipaux

ACTION	Établir et mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux et régionaux et entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial ¹
DESCRIPTION	Le Ministère prend part à des tables interministérielles visant à concevoir des outils en vue du rôle d'accompagnement conseil des acteurs privés et municipaux impliqués notamment dans le tourisme. À cet égard, son action tend surtout à promouvoir la protection du patrimoine touristique ainsi que le développement de produits touristiques conformes à un développement durable
INDICATEURS	Nombre d'entreprises et d'organismes municipaux ayant été informés sur le tourisme durable Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le ministère du Tourisme ²
CIBLE	Avoir mis en œuvre l'ensemble des actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013 ²
GESTE	Développement d'outils d'information et de sensibilisation pour les acteurs de l'industrie touristique ³ et des organismes municipaux

ⁱⁱ Objectif 18 de la Stratégie gouvernementale retenu par le ministère du Tourisme

¹ Libellés gouvernementaux recommandés pour les fins de la reddition de comptes gouvernementale notamment par les Tables interministérielles sur l'accompagnement conseil des organismes municipaux et des entreprises dans leur démarche de développement durable.

² Indicateur et cible déterminés par les tables interministérielles en fonction de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

³ Vise également à tenir compte de l'orientation stratégique gouvernementale 1 et à diffuser auprès de l'industrie touristique la notion de développement durable du tourisme.

ANNEXE

Motifs justifiant que certains objectifs de la Stratégie gouvernementale n'ont pas été retenus dans le premier Plan d'action de développement durable du ministère du Tourisme

Objectifs étrangers à la mission, aux mandats et aux compétences du MTO

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
15. Accroître le niveau de vie.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Objectifs pris en compte indirectement par les objectifs du Plan d'action

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE		OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION
10.	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.	5
23.	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.	2, 3, 7
25.	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	2, 5
28.	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.	6

Contribution indirecte du Plan d'action à certains objectifs stratégiques

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE		OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION
4.	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	2, 3
7.	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.	2, 4
11.	Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	3, 4, 5
12.	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et services dans une perspective de développement durable	3, 4, 5
19.	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	2, 3
21.	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	2, 3
22.	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	2, 5
24.	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	2, 5

TABLEAU SYNOPTIQUE : ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE

OBJECTIFS DU MINISTÈRE DU TOURISME			STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013		
Objectifs	Actions correspondantes	Gestes	Orientations stratégiques gouvernementales ¹	Principes de développement durable appuyant l'orientation ²	Objectifs de la Stratégie gouvernementale ¹ retenus par le Ministère
1. Amener le personnel à appliquer la démarche de développement durable dans ses activités	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique ³	Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de communication dont un bulletin d'information et des sessions de formation	Informer, sensibiliser, éduquer, innover (information / éducation et formation, recherche et innovation)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et engagement • Accès au savoir 	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
2. Développer l'expertise ministérielle en développement durable du tourisme		Assurer, en partenariat, la veille sur l'état de la recherche en tourisme durable			Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec
3. Soutenir la mise en place de pratiques écoresponsables au sein du Ministère	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable ³	Adoption d'un cadre de gestion environnementale	Produire et consommer de façon responsable (écoresponsabilité des activités de production et de consommation / éthique, écoconditionnalité et responsabilité sociale)*	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Respect de la capacité de support des écosystèmes • Production et consommation responsables • Pollueur payeur 	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
4. Rendre conditionnel le financement des projets relatifs au tourisme à la prise en compte des principes de développement durable	Mettre en œuvre des pratiques et des activités du Guide gouvernemental sur le financement responsable ³	Participer au Groupe de travail sur le financement responsable Développer une démarche ministérielle d'analyse et de soutien			Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

* Orientations prioritaires du gouvernement.

¹ Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MINISTÈRE DU TOURISME

OBJECTIFS DU MINISTÈRE DU TOURISME			STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013		
Objectifs	Actions correspondantes	Gestes	Orientations stratégiques gouvernementales ¹	Principes de développement durable appuyant l'orientation ²	Objectifs de la Stratégie gouvernementale ¹ retenus par le Ministère
5. Développer le capital humain et assurer la pérennité de ce capital au sein du Ministère	Développer une approche de gestion durable des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> • Au sein du Ministère 	Adapter la démarche de développement durable aux pratiques de gestion des ressources humaines en privilégiant le développement des capacités d'innovation et d'engagement des personnes	Répondre aux changements démographiques (équilibre démographique / emploi et développement économique)	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité économique • Santé et qualité de vie • Équité et solidarité sociales 	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle
6. Favoriser le développement du capital humain et assurer la pérennité de ce capital dans l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec les intervenants du milieu 	Création d'une Table de concertation sur les ressources humaines en tourisme			Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables
7. Développer la perspective du développement durable dans l'accompagnement des entreprises et des organismes municipaux	Établir et mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes municipaux et entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial ³	Développement d'outils d'information et de sensibilisation pour les acteurs de l'industrie touristique et des organismes municipaux	Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée (gestion intégrée du territoire / amélioration des établissements humains)*	<ul style="list-style-type: none"> • Subsidiarité • Protection du patrimoine culturel • Préservation de la biodiversité • Santé et qualité de vie • Respect de la capacité de support des écosystèmes • Protection de l'environnement 	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

² La définition des principes figure à l'article 6 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q. c D-8.1.1). Le regroupement des principes par orientation stratégique gouvernementale apparaît à l'annexe 2 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, décembre 2007.

³ Libellés recommandés pour les fins de la reddition de comptes gouvernementale.



Rédaction

Le ministère du Tourisme

Édition / Publication

La Direction des communications

Des remerciements sont adressés aux membres
du personnel du Ministère ayant contribué
à l'élaboration du présent document.

Conception graphique

Barrette Communication graphique

Dépôt légal — juin 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-56263-4

© Gouvernement du Québec

Pour tout renseignement

900, boul. René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

www.bonjourquebec.com/mt0

